

Date de dépôt : 13 juin 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021

Rapport de M. Jean Burgermeister

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 1^{er} juin 2022.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Débat

Un député EAG relève que, durant l'année 2021, les EPI ont connu les mêmes problèmes que les années précédentes. Cela vient des effets cumulés des politiques d'économies budgétaires. Les EPI ont été longtemps de bons élèves en la matière, et ils en paient désormais le prix. Cela vient également d'un déficit dans la subvention de l'Etat qui est insuffisante pour couvrir les coûts et les prestations délivrées au quotidien par les EPI. A ces difficultés bien réelles vient s'ajouter un sous-encadrement qui ne permet pas de prendre en charge des situations de handicap lourd qui nécessitent un encadrement élevé. Ce déficit d'encadrement entraîne beaucoup d'incidents au quotidien. De surcroît, il y a les problèmes liés à une démolition-reconstruction du

bâtiment de La Combe qui traîne encore. Heureusement, le Conseil d'Etat a décidé d'aller de l'avant en 2022 et le Grand Conseil aussi puisqu'il a voté une motion qui garantit, d'ici l'année prochaine, d'avoir l'encadrement suffisant et qui rappelle au Conseil d'Etat qu'il est temps d'accélérer très sérieusement sur la question du foyer de la Combe.

Un député PLR relève que le PL 13008 est en cours de traitement à la commission des travaux, concernant les travaux de rénovation de La Combe, avec un financement de plus de 35 millions de francs.

Le député EAG remercie le député PLR de mettre l'accent sur ce point, mais il rappelle que les travaux ne pourront pas commencer tant que le déclassement n'est pas voté.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13131 :

Oui :	Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. unique Pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13131 :

Oui :	Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

Le PL 13131 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (13131-A)

approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration du 24 février 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.